



Lac Patrick

Bulletin de liaison

Site web: apelp.ca

Volume 25 no. 1 - mars 2017

À NOTER DANS VOTRE AGENDA

Mardi, 18 avril 2017

Séance du conseil municipal

Samedi, 20 mai 2017

Journée de la terre

Samedi 10 juin 2017

Corvée de nettoyage

Samedi 5 août 2017

Assemblée générale de l'APELP

BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Notre banque de données contient 152 noms de propriétaires autour du lac. De ce nombre 89 ont donné une adresse courriel et ces personnes reçoivent le Bulletin par courriel.

SVP aidez-nous à réduire nos coûts d'impression et nos frais de poste. Faites parvenir votre adresse courriel à Michel Lamarre à lamarre.michel@sympatico.ca ou par téléphone au 514-279-5626, 450-228-2916. Ainsi nous pourrions vous transmettre le Bulletin rapidement et à meilleurs coûts. Ce Bulletin est aussi disponible sur le site www.apelp.ca

Merci de votre collaboration et bonne lecture.

DEVENEZ MEMBRE!

Si vous ne l'avez pas déjà fait, devenez membre de l'APELP. Votre contribution financière est essentielle à la survie de notre organisation. Vous pouvez dès maintenant nous faire parvenir votre cotisation 2017 au montant de 25\$. Veuillez utiliser le formulaire de cotisation ci-joint ou celui disponible sur notre site web à www.apelp.ca

LE BULLETIN DE LIAISON

Vous voulez commenter un article? Vous voulez parler d'un sujet concernant notre lac? Faites-nous parvenir vos textes pour une prochaine publication du Bulletin. La date de tombée est de 2 semaines avant la parution.

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres, résidants et villégiateurs du bassin versant du Lac Patrick,

Un hiver neigeux ou normal ? Les changements climatiques sont perceptibles et la hausse moyenne des températures a un impact significatif sur les précipitations. Le bonheur des sports d'hiver !

Votre conseil d'administration travaille activement à développer les dossiers que les membres ont identifiés comme prioritaires en août 2016.

Nous travaillons sur le dossier de la surveillance de la rivière Jean-Venne de manière à trouver la meilleure approche pour évaluer les sources de problématiques des coliformes. La municipalité a été interpellée et nous souhaitons travailler de concert avec eux puisque cet enjeu touche également les autres lacs du bassin versant et l'ensemble de la municipalité.

Nous vous ferons parvenir la documentation et une proposition détaillée sur le processus et les frais d'enregistrement de notre association pour nous permettre de prendre la décision lors de notre assemblée générale du samedi 5 août 2017.

La réflexion sur la mise à jour de notre code d'éthique nous amène vers une proposition qui soulignerait l'importance de se conformer à la réglementation mais qui viserait davantage la culture, le bon voisinage et le vivre ensemble.

Nous vous souhaitons un heureux printemps..

François Linteau,
Président de l'APELP.

ENSEMENCEMENT

Lors de l'assemblée générale 2016, les membres de l'APELP ont convenu pour une 17^e année d'ensemencer le lac de truites mouchetées au printemps prochain.

Comme vous le savez sans doute, l'ensemencement du lac est rendu possible grâce à vos contributions volontaires. Jusqu'à maintenant, nous avons recueilli 1 278 \$ auprès d'une vingtaine de donateurs et nous recevrons une contribution de 250 \$ de la municipalité d'Entrelacs. Cette année, nous prévoyons mettre à l'eau environ 500 truites de 9 à 12 pouces et une quarantaine de livres de grosses truites (plus de 12 pouces).

Nous encourageons donc tous les adeptes de la pêche sportive qui n'ont pas encore contribué, en complétant le coupon ci-joint, pour nous faire parvenir leur don. Consulter notre site web pour plus d'informations. Merci d'avance et bonne pêche.

Richard Cardinal, trésorier et responsable du dossier.

Voici mes coordonnées pour me rejoindre : 514-501-6347 ou richardcardinal@hotmail.com



LA PROTECTION DU LAC PATRICK EST UN ENJEU PRIORITAIRE POUR L'APELP

Le 9 septembre 2016, huit associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau les plus achalandées de la région de Compton-Stanstead ont présenté un mémoire à la ministre fédérale Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie. Essentiellement deux questions ont été soulevées : Pourquoi faut-il réglementer le nautisme ? et Pourquoi intervenir dans la législation fédérale ?

L'APELP ayant pour objectif la protection de l'environnement du lac Patrick se préoccupe aussi de ces deux questions et c'est pourquoi nous vous présentons les éléments intéressants de ce mémoire pour nous permettre d'y réfléchir, de s'en préoccuper et d'envisager des solutions communes avec les membres de l'association.

Dans leur présentation, les associations ont fait valoir que le processus de gestion des embarcations motorisées, une compétence fédérale, doit être repensé avant que la dégradation des lacs ne soit irréversible. Leur mémoire *Plaisance ou Déplaisance, Inverser le courant* met l'accent sur les raisons écologiques et économiques d'intervenir mais aborde également la question de la sécurité, de la santé, de l'accès public et de la qualité de vie, une valeur fondamentale canadienne selon les associations. Le groupe formule quatre (4) recommandations. Il ne s'agit pas de fermer les lacs ni d'en restreindre l'accès, mais de trouver un meilleur encadrement pour la pratique des sports nautiques.

Le texte synthèse et intégral disponible sur notre site internet. Vous pouvez aussi lire le mémoire avec toutes les références à l'adresse suivante:

http://www.rappel.qc.ca/images/vie_associative/Journee_asso/2016/Bleu-Massawippi_MCI_Navigation-plaisance-dplaisance.pdf

Richard Cardinal, administrateur et trésorier

LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES: NE PRENEZ PAS L'INTRUS SUR LE POUCE!

Ce texte est proposé par Richard Cardinal, trésorier

Que sont les espèces exotiques envahissantes !

Une espèce exotique est une plante ou un animal présent dans une région située à l'extérieur de son aire de distribution naturelle connue, à la suite d'une introduction accidentelle ou intentionnelle due aux activités humaines. Une espèce exotique est considérée envahissante lorsque son introduction et sa propagation causent des dommages écologiques, économiques ou sociaux.

Les principales espèces aquatiques envahissantes que l'on retrouve dans les lacs et les rivières du Québec sont :

- 1- L'algue Didymo.
- 2- La moule zébrée.
- 3- Le gobie à tâches noires.
- 4- Le myriophylle à épi.
- 5- Le crabe chinois à mitaines.
- 6- La châtaigne d'eau.

Didymo ... une nouvelle venue

Didymo est une algue microscopique d'eau douce qui se fixe aux roches et à la végétation. Lorsqu'elle est très abondante, elle forme un tapis sur le lit des rivières et sur les bordures des lacs soumises à l'action des vagues. Au toucher, l'algue Didymo a la texture de la laine mouillée. Les amas séchés ressemblent à du papier hygiénique ou à du papier-parchemin. Didymo n'est pas nocive pour la santé humaine et ne rend pas l'eau impropre à la consommation. Toutefois, lorsqu'elle envahit un cours d'eau, elle peut modifier l'habitat naturel ainsi que la variété des algues et des invertébrés qui en peuplent le fond.



Algue didymo

Pourquoi devons-nous arrêter leur propagation ?

Lorsque des espèces aquatiques envahissantes sont introduites et qu'elles survivent, leur population croît habituellement très rapidement. Elles menacent ou mettent en danger les espèces indigènes puisqu'elles entrent en compétition avec ces dernières

pour la nourriture et l'espace. Dans certains cas, elles peuvent aussi introduire des parasites ou des maladies qui sont nuisibles pour les espèces déjà présentes.

Comment ont-elles été introduites ?

Les poissons, les escargots, les moules, les plantes aquatiques, les parasites et les maladies sont souvent introduits par les eaux de ballast des navires marchandes. D'autres sources potentielles d'introduction des espèces aquatiques envahissantes dans les plans d'eau sont :

- La navigation de plaisance.
- La pêche sportive.
- Le commerce des aquariums et des jardins d'eau.
- Le rejet d'appâts vivants.
- L'aquaculture.
- Les canaux artificiels et des dérivations.

Une fois établies dans un plan d'eau, les espèces envahissantes sont extrêmement difficiles, voire impossibles à contrôler ou à éliminer.

Comment se propagent-elles ?

Une fois introduites dans un plan d'eau, les espèces aquatiques envahissantes se propagent en se fixant sur un bateau, une remorque, du matériel de navigation de plaisance ou des engins de pêche, y compris des seaux à appâts. Elles peuvent être propagées par l'équipement des usagers.

Comment les espèces aquatiques envahissantes nous nuisent-elles ?

Vous pouvez lire la suite de cet article sur notre site web: "Espèces exotiques" en cliquant sur le lien sur la page À la une ou dans la section Documents.

Source : Dépliant disponible avec la participation du gouvernement du Canada, de l'Ontario et de la Fédération : Ontario federation of Anglers & Hunters



Myriophyllum spicatum L.

Algue myriophylle